

Code mesure PDRH : 341B

N° dispositif LEADER 413

BASES REGLEMENTAIRES :

Articles 52.d, 59.a, 59.b, 59.c, 59.d et 59.e du Règlement CE 1698/2005

Article 36 du Règlement d'application CE 1974/2006

OBJECTIFS :

Le Pays de la Déodatie souhaite développer des études de faisabilité sur l'organisation des circuits courts sur son territoire, d'une part en cohérence avec les orientations de son plan Climat actuellement (juin 2009) en cours d'élaboration, d'autre part en soutien à l'activité agricole en zone de montagne. Afin de développer et structurer le développement de ces nouveaux circuits, il convient de réfléchir à l'échelle du Pays aux modes d'organisation et aux stratégies commerciales les plus adaptées à la demande locale.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

- Collectivités territoriales et leurs groupements : Communes, Communautés de Communes,
- Syndicat mixte de Pays
- Chambres consulaires,
- Associations.

OPERATIONS ELIGIBLES

- Etudes et actions d'animation/d'ingénierie en vue de développer les filières courtes de valorisation des produits du terroir
- missions ponctuelles d'ingénierie pour l'animation de réseaux de producteurs, commerçants, restaurateurs et consommateurs (en particulier pour l'utilisation de produits locaux en restauration scolaire...)

Critères d'éligibilité

Les études et actions en vue de développer les filières courtes doivent à minima associer la chambre d'agriculture ou l'association de relance des initiatives agricoles (ARIAL).

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- Frais salariaux, frais de déplacement en relation directe avec l'action
- Frais de prestation (études, appui à l'animation)
- Frais de communication



INTENSITE DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux d'aide publique maximum : 100%

Taux d'aide communautaire maximum : 55% des dépenses publiques éligibles

Taux minimum d'autofinancement : 20%

Plancher d'intervention LEADER : 1500€

Plafond d'intervention LEADER : 10 000 €

MONTANT FEADER INDICATIF : 90 000€

INDICATEURS DE REALISATION :

- nombre et type de démarches soutenues

